

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DDEES 152 G Subvention et convention avec l'association Coup de Main (93300) pour le soutien de l'activité de sa recyclerie dans le 20e arrondissement.

Mme Pauline VERON et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 58.465 euros à l'association Coup de Main (93350) ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 2e Commission, et Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, ou par délégation, M. le Directeur du Développement Economique et de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, est autorisé à signer avec l'Association Coup de Main (numéro simpa 49281, numéro de dossier 2013_08061) domiciliée, 31, avenue Edouard Vaillant (93350) une convention dont le texte est joint en annexe.

Article 2 : La dépense correspondante, 58 465 euros, sera imputée à la rubrique 564, chapitre 17, nature 6574, ligne DF34019 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2013 sous réserve de la décision de financement.